

Extrait du OIEau - IOWater - OIAgua

<http://www.oieau.org>

UNECE : Pour un accès équitable à l'eau pour tous !

- Office International de l'Eau - Coopérer - Les opérations internationales - Gestion intégrée des ressources en eau par bassin -

Date de mise en ligne : mercredi 28 mai 2008

OIEau - IOWater - OIAgua

Le Ministère français de la Santé, l'Académie de l'Eau et l'OIEau, sous l'égide de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Europe (UNECE) et du Bureau Régional de l'Organisation Mondiale de la Santé pour l'Europe (OMS EURO) ont organisé à Paris un Séminaire sur l'accès équitable à l'eau, les 5 et 6 juillet, dans le cadre du Protocole sur l'Eau et la Santé entré en vigueur en août 2005, de la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontaliers et des lacs internationaux de l'UNECE. Ce protocole a pour objectif de protéger la santé et le bien-être humains, en améliorant la gestion des ressources en eau et en prévenant, contrôlant et réduisant les maladies liées à l'eau en Europe.

Les débats ont été l'occasion de faire un bilan des actions menées dans les pays de l'Union Européenne, de l'Europe Orientale, du Caucase et de l'Asie Centrale.

Toutefois, les objectifs ne sont pas encore atteints partout et parfois le retard devient inquiétant : il faut éviter le risque, même en Europe, de voir un fossé se creuser entre les zones urbaines et les zones rurales, entre les centres villes riches et les banlieues marginalisées, entre ceux qui ont des Directives exigeantes à appliquer, l'organisation requise, les compétences et les moyens financiers et les autres qui doivent être aidés de façon solidaire.

Il n'y aura réellement accès de tous à l'eau potable et à l'assainissement que s'il existe des services collectifs performants pour assurer l'investissement, l'exploitation, la maintenance et le renouvellement des installations, une gestion moderne et efficace dans un cadre institutionnel adapté et des hommes compétents et formés à tous les niveaux.

Il faut des mécanismes financiers qui assurent de façon permanente la couverture de tous les coûts d'investissement et de fonctionnement, qui ne seraient pas couverts par des subventions.

Contrairement à ce qu'on croit, les plus pauvres payent l'eau très cher : l'accès au service universel est possible avec des mécanismes de péréquation assurant la solidarité entre les plus riches et les plus pauvres, avec des tarifs progressifs ou des systèmes d'aide sociale spécifiques.